



# RAPPORT D'ÉVALUATION

Programme d'Entraide Vol à l'Étalage (E.V.E.)

## **Assistante de recherche**


Éloïse Meunier

Étudiante à la maîtrise en criminologie

## **Professeures-chercheures**

Jo-Anne Wemmers, Ph.D.

Estibaliz Jimenez, Ph.D.



À l'attention des responsables du programme E.V.E. et du Conseil d'administration de  
la Société Elizabeth Fry du Québec

**Juillet 2013**

## TABLE DES MATIÈRES

<b><u>LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE</u></b> .....	<b>iv</b>
<b><u>SECTION 1 : MISE EN CONTEXTE</u></b> .....	<b>1</b>
<b>1.1 Contexte de recherche</b> .....	<b>1</b>
<b>1.2 Description du programme E.V.E.</b> .....	<b>1</b>
<b>1.3 Évaluation du programme</b> .....	<b>2</b>
<b><u>SECTION 2 : PROBLÉMATIQUE</u></b> .....	<b>4</b>
<b>2.1 Développement des questions de recherche</b> .....	<b>4</b>
<b><u>SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE</u></b> .....	<b>5</b>
<b>3.1 Volet quantitatif</b> .....	<b>5</b>
3.1.1 <i>Plan de recherche</i> .....	5
3.1.2 <i>Procédure</i> .....	5
3.1.3 <i>Les groupes E.V.E.</i> .....	5
3.1.4 <i>Les groupes témoins</i> .....	6
3.1.5 <i>Variables stratégiques</i> .....	7
3.1.6 <i>Précisions sur la collecte de données</i> .....	9
<b>3.2 Volet qualitatif</b> .....	<b>10</b>
3.2.1 <i>Design</i> .....	10
3.2.2 <i>Recrutement des participantes</i> .....	10
3.2.3 <i>Portrait de l'échantillon</i> .....	11
3.2.4 <i>Analyses</i> .....	12
<b><u>SECTION 4 : RÉSULTATS QUANTITATIFS</u></b> .....	<b>13</b>
<b>4.1 Description de l'échantillon</b> .....	<b>13</b>
4.1.1 <i>Variables sociodémographiques</i> .....	13
4.1.2 <i>Infraction commise</i> .....	15
<b>4.2 Comparabilité des groupes</b> .....	<b>16</b>
4.2.1 <i>Analyses statistiques utilisées</i> .....	16
4.2.2 <i>Premières infractions</i> .....	16
4.2.3 <i>Récidivistes</i> .....	17
<b>4.3 Les sentences obtenues</b> .....	<b>17</b>
4.3.1 <i>Premières infractions</i> .....	18
4.3.2 <i>Récidivistes</i> .....	18

<b>4.4 La récidive.....</b>	<b>19</b>
4.4.1 <i>Premières infractions.....</i>	19
4.4.2 <i>Récidivistes.....</i>	20
<b>4.5 Conclusion.....</b>	<b>20</b>
<b><u>SECTION 5 : RÉSULTATS QUALITATIFS.....</u></b>	<b>21</b>
<b>5.1 Rappel des objectifs.....</b>	<b>21</b>
<b>5.2 Description des coûts et bénéfices sociaux du programme E.V.E. ....</b>	<b>21</b>
5.2.1 <i>Responsabilisation .....</i>	21
5.2.2 <i>Connaissance de soi et estime de soi .....</i>	23
5.2.3 <i>Apprentissage .....</i>	24
5.2.4 <i>E.V.E. comme source d'informations .....</i>	25
5.2.5 <i>Employabilité et avenir .....</i>	26
<b>5.3 Conclusion.....</b>	<b>27</b>
<b><u>SECTION 6 : DISCUSSION ET CONCLUSION .....</u></b>	<b>28</b>
<b>6.1 Autour des impacts légaux et financiers du programme E.V.E. ....</b>	<b>28</b>
<b>6.2 Autour des impacts sociaux du programme E.V.E.....</b>	<b>29</b>
<b>6.3 Retour sur les objectifs du programme E.V.E.....</b>	<b>29</b>
<b>6.4 Limites de la recherche .....</b>	<b>31</b>
<b><u>RÉFÉRENCES.....</u></b>	<b>33</b>
<b><u>ANNEXE I .....</u></b>	<b>34</b>
<b><u>ANNEXE II.....</u></b>	<b>35</b>
<b><u>ANNEXE III .....</u></b>	<b>37</b>

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE

<b>Tableau 1.</b> Codifications des variables utilisées.....	<b>8</b>
<b>Tableau 2.</b> Vue d'ensemble des données sociodémographiques de l'échantillon .....	<b>14</b>
<b>Figure 1.</b> Âge des participantes .....	<b>15</b>
<b>Tableau 3.</b> Pourcentage de femmes ayant obtenu une sentence permettant d'éviter un casier judiciaire après une première infraction .....	<b>18</b>
<b>Tableau 4.</b> Pourcentage de femmes ayant obtenu une sentence d'emprisonnement pour une problématique récurrente de délits à caractère économique .....	<b>19</b>
<b>Tableau 5.</b> Taux de récidive dans les douze mois suivant la sentence chez les femmes ayant commis une première infraction à caractère économique .....	<b>20</b>
<b>Tableau 6.</b> Taux de récidive dans les douze mois suivant la sentence pour une problématique récurrente de délits à caractère économique .....	<b>20</b>
<b>Tableau 7.</b> Récapitulatif des conclusions générales.....	<b>31</b>

## **SECTION 1 : MISE EN CONTEXTE**

### **1.1 Contexte de recherche**

La Société Elizabeth Fry du Québec souhaite évaluer son programme Entraide Vol à l'Étalage (E.V.E.) au plan des coûts sociaux, légaux et financiers. L'évaluation du programme, réalisée par des chercheuses de l'Université de Montréal ainsi qu'une assistante de recherche, permettra aux responsables du programme de s'appuyer sur des résultats concrets dans le cadre de futures demandes de subvention. Les résultats de cette évaluation permettront également aux responsables du programme de se doter d'un outil permettant de faire le point auprès des principaux bailleurs de fonds du programme.

### **1.2 Description du programme E.V.E.<sup>1</sup>**

Le programme E.V.E. de la Société Elizabeth Fry du Québec existe depuis 1988. À son origine, les fondatrices se sont inspirées d'un programme semblable intitulé « Stop Shoplifters<sup>2</sup> » offert à Calgary et à Toronto par les Sociétés Elizabeth Fry de ces deux villes. Ce programme existe donc au Canada anglais depuis environ trente ans.

Au fil des ans, le programme E.V.E. a élargi son champ d'intervention et peut aujourd'hui offrir des services aux femmes accusées de vol à l'étalage ou d'autres délits à caractère économique tels que le vol d'employeur (ou vol interne), la fraude par carte de crédit, les chèques sans provision, le changement de prix, le complot, etc. Le programme E.V.E. offre des services de « counselling » à caractère éducatif, préventif et thérapeutique. L'approche de groupe est le moyen d'intervention privilégié auprès de la clientèle, après qu'une ou des rencontres individuelles d'évaluation ont eu lieu.

Le programme E.V.E. poursuit cinq objectifs :

- offrir aux tribunaux une mesure spécifique pour les femmes accusées de délits à caractère économique tel que mentionné ci-dessus ;
- être une solution de rechange à la sentence et, plus particulièrement, à l'incarcération pour les récidivistes ;
- être une mesure de déjudiciarisation pour les cas de première infraction ;
- responsabiliser les contrevenantes face à leur comportement ;
- réduire la récidive du geste délictuel.

---

<sup>1</sup> Les données relatives à la description du programme proviennent du rapport annuel de 2008-2009 ainsi que des documents de travail produits par la Société Elizabeth Fry du Québec.

<sup>2</sup> Le programme « Stop Shoplifting » est l'appellation originale au Canada anglophone. Lorsque la Société Elizabeth Fry du Québec a importé l'inspiration, le nom a été modifié pour mettre de l'avant le caractère positif d'entraide et d'échange du programme. De plus, l'appellation francophone permettait d'y inclure la spécificité du programme à une clientèle féminine.

Au fil des années, les modalités d'intervention offertes par le programme E.V.E. se sont adaptées aux besoins et à la réalité de la clientèle, notamment en fonction du profil judiciaire des participantes. Ainsi, depuis 1998, le programme permet d'offrir des services à deux types de clientèle. D'une part, les femmes dont le délit commis représente une première infraction sont admissibles au volet court du programme, c'est-à-dire un programme de groupe de trois séances. D'autre part, le programme E.V.E. s'adresse aux femmes dont les délits à caractère économique représentent une problématique récurrente, surtout définie par la présence d'antécédents judiciaires. Ces femmes sont alors admissibles au programme long de dix séances. Pour chacun des volets du programme, les différentes sessions sont prévues en fonction des cinq objectifs décrits précédemment.

Plus précisément, l'approche psychosociale est préconisée par le programme et son intervention de groupe permet de favoriser l'échange, l'écoute et l'entraide entre les participantes. Le déroulement des séances comporte une période d'échanges, des exercices et des discussions autour de différents thèmes. Ainsi, le programme E.V.E. cible les causes du passage à l'acte en tenant compte des composantes psychologiques de la personne. En plus de favoriser une meilleure conscientisation de la problématique, de sa portée et du « choix » entourant le comportement délictuel, cette approche permet de déterminer des moyens de contrôle efficaces et personnalisés à mettre en place et d'arriver à mieux connaître les moments de vulnérabilité, et ce, dans le but de cesser le comportement délictuel et de prévenir la récidive. Aussi, le programme tente de favoriser chez les participantes une meilleure compréhension des conséquences sociales et économiques du vol à l'étalage, afin de prendre conscience de l'ampleur de cette problématique qui peut parfois sembler banale. Par ailleurs, l'intervention préconisée favorise le développement personnel et social des participantes en les aidant à porter un regard plus constructif sur elles-mêmes. À cet égard, le programme E.V.E. soutient que la prestation de ses services permet de contrer la pauvreté chez beaucoup de citoyennes (Société Elizabeth Fry du Québec, 2005). Aussi, en se présentant comme une mesure de déjudiciarisation, le programme E.V.E. favorise l'employabilité des femmes.

Les programmes court et long ont sensiblement les mêmes objectifs d'intervention. Toutefois, dans le programme long, le temps alloué et les exercices associés à chacune des compétences sont beaucoup plus exhaustifs. Par exemple, quatre séances complètes sont dédiées à l'arrêt d'agir et aux moyens de contrôle. Le programme long inclut également un volet complet sur l'estime de soi. Aussi, une session complète est dédiée à la connaissance des autres où les participantes apprennent à se connaître mutuellement afin de développer l'entraide et de favoriser des échanges constructifs.

### **1.3 Évaluation du programme**

Afin d'évaluer le programme E.V.E., ce sont les objectifs généraux mentionnés précédemment (point 1.2) qui serviront de base à l'évaluation. Il est possible de classer ces objectifs en deux catégories principales. D'une part, se trouvent les objectifs visant à établir le programme E.V.E. comme une mesure alternative à la sentence ou à la déjudiciarisation des contrevenantes, autant chez les récidivistes que dans les cas de premières infractions. D'autre part, se trouvent les objectifs visant la réduction de la récidive et l'amélioration de

caractéristiques psychosociales chez les participantes. Ainsi, les questions de recherche qui émergent sont :

- Les tribunaux utilisent-ils des mesures alternatives aux mesures judiciaires habituelles pour les délits mineurs tel que le vol ?
- Les tribunaux utilisent-ils le programme E.V.E. comme une mesure de déjudiciarisation à l'incarcération pour les cas de premières infractions ?
- Les tribunaux utilisent-ils le programme E.V.E. comme une mesure de rechange pour les récidivistes ?
- La participation au programme E.V.E. favorise-t-elle une réduction de la récidive ?
- La participation au programme E.V.E. favorise-t-elle la responsabilisation des contrevenantes à l'égard de leur comportement délictueux?
- Quels sont les coûts et les bénéfices sociaux du programme E.V.E. ?

## **SECTION 2 : PROBLÉMATIQUE**

### **2.1 Développement des questions de recherche**

L'évaluation vise à mettre en lumière les effets du programme par rapport aux peines, à la récidive ainsi qu'aux coûts et bénéfices financiers, légaux et sociaux du programme. Dans le cadre de cette recherche, nous présentons cette problématique de deux façons :

- a) Volet quantitatif: Le programme E.V.E. a d'abord été développé pour offrir aux tribunaux une mesure alternative spécifique aux femmes accusées de délits à caractère économique. Ainsi, il est important de mieux comprendre de quelle façon les tribunaux tiennent compte de ce programme dans leurs références. Par exemple, quelles sont les femmes qui suivent le programme? Y a-t-il une différence dans le type de sentences rendues aux femmes qui ne suivent pas le programme? Qu'en est-il de la récidive pour les différents groupes de femmes et existe-t-il une différence significative quant à la récidive chez les femmes ayant suivi le programme E.V.E.? Le programme est-il utilisé comme une mesure de déjudiciarisation pour les cas de première infraction? Le programme est-il utilisé comme une mesure alternative à l'incarcération pour les récidivistes?

Ce volet de l'étude nous permettra d'évaluer si la participation des femmes au programme a un impact sur la diminution de la récidive et si le programme E.V.E. est utilisé comme une mesure alternative à la prison. Les réponses à ces questions nous permettront de mesurer les coûts et bénéfices financiers et légaux du programme.

- b) Volet qualitatif: Ce volet de l'étude nous permettra de mieux saisir les effets du programme sur les attitudes et les perceptions des femmes à l'égard de leur délit et d'évaluer les possibles bénéfices sociaux du programme. Dans ce volet, nous tentons de comprendre l'impact du programme E.V.E. dans la vie des participantes l'ayant réussi.



## **SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE**

### **3.1 Volet quantitatif**

#### *3.1.1 Plan de recherche*

Afin d'évaluer l'efficacité du programme E.V.E., nous comparons deux groupes de femmes ayant suivi et réussi le programme E.V.E. avec deux autres groupes de femmes n'ayant pas suivi le programme, mais ayant commis des délits de même nature. Concrètement, la conception de la recherche est un post-test avec des groupes non équivalents. Idéalement, nous aurions créé des groupes équivalents assignés de façon aléatoire, mais le contexte de recherche nous a contraints à travailler de façon rétroactive. Ainsi même si nous avons essayé de créer des groupes comparables, nous ne pouvons jamais exclure la possibilité que les groupes se distinguaient déjà avant l'intervention.

#### *3.1.2 Procédure*

Comme mentionné précédemment, le programme E.V.E. cible deux groupes de femmes distincts : les récidivistes et les cas de premières infractions. Pour étudier les effets du programme, nous avons créé deux groupes de comparaison. Ainsi, nous avons créé quatre groupes pour cette recherche :

1. Premières infractions – E.V.E. ;
2. Premières infractions – groupe témoin ;
3. Récidivistes – E.V.E. ;
4. Récidivistes – groupe témoin.

#### *3.1.3 Les groupes E.V.E.*

Le groupe E.V.E. « premières infractions » s'est construit à partir des données statistiques fournies par le programme E.V.E. En nous basant sur les données de l'année 2008-2009, nous avons créé un groupe de 49 femmes ayant complété le programme court pour une première infraction. Concrètement, pour ce groupe, nous avons compilé le nombre de femmes ayant complété le programme E.V.E. court au cours de l'année ciblée, pour arriver à un total de 147 femmes. Finalement, nous avons sélectionné aléatoirement un dossier sur trois pour former un sous-groupe de 49 femmes.

Pour la création du groupe E.V.E. « récidivistes », nous avons ciblé des femmes ayant complété le programme long entre 2006 et 2010 et ayant plus de quatre antécédents à leur dossier lors de leur passage au programme. Pour ce groupe, nous avons dû reculer jusqu'en 2006 afin d'être en mesure d'obtenir un nombre satisfaisant de femmes ayant au moins quatre antécédents à leur dossier. En incluant le critère d'au moins quatre antécédents judiciaires, nous voulions faire une distinction marquée entre les groupes « premières

infractions » et les groupes « récidivistes ». Ainsi, les femmes ayant deux ou trois antécédents judiciaires à leur dossier ne font pas partie de l'échantillon à l'étude.

Aussi, le nombre d'antécédents est déterminé en fonction du nombre de délits commis avant leur passage au programme. Cette information se retrouve sur la feuille statistique de chaque participante. Pour le groupe E.V.E. « récidivistes », 49 femmes correspondaient au profil recherché.

#### 3.1.4 *Les groupes témoins*

En formant les groupes témoins, nous avons dû utiliser des données répertoriées par le programme E.V.E. sur des femmes qui ont été associées au programme, mais qui, pour diverses raisons, ne l'ont jamais entamé. Ces raisons sont multiples : barrière linguistique, problèmes de transport, absence de motivation, sentence prononcée avant le début du programme, problématique de violence ou de toxicomanie plus importante à prendre en charge. À l'origine, nous avons voulu sélectionner des dossiers de façon aléatoire à partir des données des tribunaux, mais nous n'avons pas pu procéder ainsi étant donné les limites du système d'information de la Cour municipale de Montréal et du Palais de justice de Montréal. Entre autres, il n'a pas été possible d'utiliser leurs données puisque la configuration des systèmes informatiques en place ne permet pas d'isoler les dossiers de femmes de ceux des hommes lors de la recherche.

Ainsi, nous croyons que ces femmes qui ont été refusées ou qui se sont désistées du programme peuvent constituer un groupe de comparaison intéressant puisque nous savons que la référence au programme E.V.E. n'a pas donné suite à une participation et que, de ce fait, le programme E.V.E., en tant que programme présentenciel, n'a pas pu influencer ni sur la décision des tribunaux à la sentence, ni sur la récidive. De plus, selon les intervenants du programme, les raisons pour lesquelles les femmes n'ont pas suivi le programme sont très diverses; elles varient du manque de temps dans le processus pénal pour donner suite à la demande initiale de participation au programme jusqu'à l'impossibilité pour la participante de se déplacer à l'endroit où se déroulent les séances de groupe. Ainsi, le groupe témoin ne comprend pas uniquement des femmes qui ne sont pas motivées à participer.

Le groupe témoin « premières infractions » a donc été formé à partir des informations répertoriées par la Société Elizabeth Fry au sujet de femmes ayant été refusées ou s'étant désistées du programme court, ce qui nous a permis d'avoir accès aux noms, à la date de naissance, ainsi qu'à certaines données sociodémographiques sur les femmes de notre échantillon. À partir des données des années 2007-2008 et 2008-2009, nous avons pu créer une liste de 78 femmes. De ce nombre, nous avons sélectionné aléatoirement 47 femmes qui forment le troisième sous-groupe d'analyse de cette étude.

Pour le groupe témoin « récidivistes », nous avons procédé de la même façon. Ainsi, avec les données des années 2006 à 2010, nous avons pu créer un groupe de 44 femmes ayant au moins quatre antécédents à leur dossier pour des délits à caractère économique. Pour ce groupe, le nombre d'antécédents est déterminé en fonction du nombre de délits commis avant qu'il y ait eu une tentative de les référer au programme. Le nombre d'antécédents a

également été confirmé lors de la consultation des dossiers judiciaires à la Cour municipale de Montréal et au Palais de justice de Montréal.

### 3.1.5 Variables stratégiques

Dans le cadre de cette recherche, en plus des variables sociodémographiques, différentes variables d'analyse ont été retenues : l'infraction commise, la sentence obtenue et la récidive.

Par rapport au délit commis, nous avons dû limiter l'analyse à un seul délit par femme de l'échantillon. Toutefois, dans les faits, chacune des femmes pouvait faire face à plusieurs chefs d'accusation. Ainsi, lorsque le dossier judiciaire d'une femme indiquait qu'elle pouvait faire face à plusieurs chefs d'accusation pour une même infraction, nous ne prenions en considération que l'accusation principale ou celle à laquelle la sentence était associée. Les données sur la sentence ont donc été retenues en fonction de cette logique.

Ensuite, une seconde variable analysée fut le type de sentence rendue par le tribunal. Sous cette variable, nous retrouvons par exemple, la probation avec ou sans suivi, le sursis d'emprisonnement, l'amende, l'absolution conditionnelle et l'absolution inconditionnelle, etc. Ainsi, en fonction du délit commis, il nous a été possible d'évaluer si le type de délit commis a eu une influence dans les décisions rendues par les tribunaux. Enfin, nous avons évalué les sentences imposées aux femmes ayant suivies le programme E.V.E. De cette façon, nous avons été en mesure de voir dans quelle mesure les tribunaux tenaient compte de la participation de la délinquante au programme E.V.E. comme mesure alternative à l'incarcération ou comme mesure de déjudiciarisation.

Un des objectifs du programme vise la réduction de la récidive. Brièvement, la récidive fait référence à un nouveau délit commis par une contrevenante. Dans la problématique qui nous intéresse, la nouvelle récidive concerne les crimes condamnés par une cour pénale et commis à l'intérieur d'un an après la réussite du programme E.V.E. ou encore, pour les groupes témoins, à l'intérieur d'un an après le prononcé de la sentence pour l'infraction pour laquelle il y a eu une référence initiale, mais non aboutie, au programme E.V.E. De plus, pour les besoins de la présente recherche, ce sont les délits à caractère économique qui sont considérés comme récidive (c-à-d. tous les types de vol, fraude, recel, chèque sans provision, faux chèque, etc.). Ainsi, avec la variable « récidive », nous avons analysé le nombre de femmes qui ont récidivé après avoir complété le programme et le nombre de femmes qui ont récidivé sans avoir pu bénéficier du programme ; c'est l'absence ou la présence de récidive à l'intérieur d'un an qui est mesurée.

Enfin, différentes données sociodémographiques ont été compilées dans chacun des différents sous-groupes afin de mieux détailler les différences entre ces groupes. Les codifications des 13 différentes variables utilisées sont détaillées au tableau 1.

**Tableau 1. Codifications des variables utilisées**

VARIABLES	CODIFICATIONS	VARIABLES	CODIFICATIONS
Groupe d'assignation	1-E.V.E. : Groupe court 2-E.V.E. : Groupe long 3-Témoin : Premières infractions 4-Témoin : Récidivistes	Nombre d'enfants	En fonction du nombre d'enfants
Âge	En fonction de l'âge	Source principale de revenus	1-Emploi 2-Aide gouvernementale 3-Famille/Conjoint 4-Autre 5-Nul/Aucun revenu
Groupe ethnique	1-Caucasien 2-Noir (Afrique, Haïti, Jamaïque) 3-Asiatique 4-Autochtone 5-Maghreb 6-Amérique Latine 7-Autre	Infraction commise (article du Code criminel)	1-Vol (art. 334) 2-Vol qualifié (art. 344) 3-Recel (art. 354-355) 4-Vol de cartes de crédit (art. 342) 5-Fraude (art. 380) 6-Méfait (art. 430) 7-Complot (art. 465) 8-Autre délit économique
Langue d'usage	1-Français 2-Anglais 3-Autre	Sentence associée	0-Défaut-mandat 1-Acquittement/Retrait 2-Absolution inconditionnelle 3-Absolution conditionnelle 4-Amende 5-Travaux communautaires 6-Sentence suspendue 7-Sursis 8-Probation 9-Prison
Statut légal au Canada	1-Citoyenne canadienne 2-Résidente permanente 3-Autre	Antécédent judiciaire	0-Aucun antécédent 1-Un antécédent 2-Deux à quatre antécédents 3-Cinq à neuf antécédents 4-10 à 19 antécédents 5-20 à 49 antécédents 6-50 antécédents et plus
Scolarité complétée	0-Aucun niveau scolaire complété 1-Universitaire 2-Collégial 3-Secondaire 4-Primaire 5-Métier	Présence de récidive après E.V.E./infraction	0-Absence de récidive 1-Présence de récidive
Statut marital	1-Célibataire 2-Mariée/Conjointe de fait 3-Divorcée/Séparée 4-Veuve		

### 3.1.6 *Précisions sur la collecte de données*

La plupart des informations concernant le type de sentences, plus particulièrement pour les femmes des groupes expérimentaux, se trouvent dans les registres compilés par les responsables du programme E.V.E. Ce registre statistique regroupe une multitude d'informations telles le cadre du traitement de la demande de participation, le type de poursuite, le portrait judiciaire et le portrait sentenciel. Nous avons aussi contre vérifiées ces données à l'aide des systèmes informatiques des plunitifs de la Cour municipale de Montréal et du Palais de justice de Montréal.

En ce qui concerne l'information sur la récidive, nous nous sommes basés sur la récidive qui a été judiciairisée et dont l'information est répertoriée dans les systèmes informatiques de la Cour municipale de Montréal et du Palais de justice de Montréal. La plupart des dossiers de femmes référées au programme E.V.E. proviennent de la Cour municipale de Montréal, seule cour au Québec traitant des infractions criminelles.

Enfin, les données répertoriées dans le système informatique du Palais de justice de Montréal (SOQUIJ) regroupe les données de l'ensemble des Palais de justice de la province. Sauf si une femme a commis une infraction en dehors de la province de Québec, il est possible de penser que les données sur la récidive se retrouvent dans les systèmes informatiques que nous avons exploités pour notre recherche.

### 3.2 Volet qualitatif

Tel que décrit dans la présentation du programme E.V.E., un des cinq objectifs généraux du programme E.V.E. est de promouvoir l'éducation et la responsabilisation des femmes à l'égard de leur comportement délictuel. En identifiant les problèmes psychosociaux sous-jacents au passage à l'acte et en favorisant l'apprentissage de moyens de contrôle des comportements problématiques, le E.V.E. programme prône le développement personnel et social des participantes. Dans une optique d'évaluation de l'efficacité du programme, nous avons cru essentiel d'intégrer un volet qualitatif à notre recherche afin de mieux analyser l'intervention du programme E.V.E à l'égard de cet objectif. Ainsi, nous avons mis sur pied des groupes de discussions et des entretiens individuels avec d'anciennes participantes au programme afin d'analyser les expériences des femmes et l'impact du programme E.V.E. dans leur vie. Enfin, nous avons également inclus dans cette collecte de données qualitatives une analyse d'évaluations écrites par les participantes lors de leur dernière séance aux programmes.

#### 3.2.1 *Design*

Afin d'évaluer l'impact du programme chez les participantes, nous avons analysé un échantillon d'évaluations écrites par les participantes à la fin du programme. Il s'agit d'une évaluation sommaire que les participantes sont invitées à compléter afin de connaître en quoi le programme les a aidé dans leur vie et de quelles façons les intervenantes les ont amenées à cheminer tout au long de leur intervention. Cette information nous a d'abord permis de faire un survol de l'appréciation du programme par les participantes et de servir de base à la création du guide d'entretien pour les groupes de discussion. De plus, nous avons compilé les appréciations les plus courantes et les avons intégrées à l'analyse thématique des entretiens. Nous nous sommes servis de 50 évaluations du programme court et de 32 évaluations du programme long, provenant des groupes de l'année 2008-2009.

Nous avons ensuite formé des « *focus group* » ou groupes de discussion avec d'anciennes participantes afin de pouvoir discuter avec elles des bénéfices sociaux et des impacts du programme dans leur vie. Pour suivre la distinction entre les deux différents programmes, nous avons créé un groupe de discussion avec d'anciennes participantes du programme court et un second groupe de discussion avec d'anciennes participantes du programme long.

#### 3.2.2 *Recrutement des participantes*

Avec l'aide des responsables du programme E.V.E., nous avons créé une liste de 30 anciennes participantes susceptibles d'être joignables par téléphone. Parmi cette liste, 15 femmes provenaient du programme court et 15 femmes provenaient du programme long. Cette liste comprenait des femmes ayant terminé et réussi le programme depuis une

période variant de six mois à un an, soit entre juin 2011 et juin 2012. Les intervenantes ont effectué des appels téléphoniques aux anciennes participantes afin de former des groupes d'environ six à huit femmes permettant ainsi d'assurer la présence d'au moins cinq participantes le jour de la discussion.

Lors du recrutement téléphonique, nous leur avons expliqué le but de la recherche qui vise à faire ressortir les effets et les impacts du programme par rapport aux peines, à la récidive ainsi qu'aux coûts et bénéfices sociaux du programme. Nous avons poursuivi en expliquant que nous sollicitons leur participation pour le second volet de l'étude, c'est-à-dire le volet qualitatif. Nous leur avons expliqué que ce volet consiste à évaluer les effets du programme dans leur vie et évaluer les possibles bénéfices sociaux qu'elles en ont retirés.

De plus, nous leur avons expliqué que leur participation consiste en une entrevue de groupe, sous forme de discussion, d'une durée d'environ une heure trente. Elles ont été conscientisées sur le fait qu'elles feraient partie d'un groupe d'environ six participantes ayant suivi et complété le même programme qu'elles. Nous leur avons mentionné que lors de la séance de discussion, certains thèmes portant sur l'impact du programme E.V.E. dans leur vie seraient abordés et que les chercheurs tenteraient de comprendre de quelle façon leur participation au programme E.V.E. est venue influencer différentes sphères de leur vie. Enfin, nous les avons avisé que leur participation était sollicitée sur une base volontaire et que les renseignements fournis demeurerait confidentiels. Bien entendu, le recrutement des participantes aux groupes de discussion s'est effectué sur une base volontaire.

Malheureusement, même en sollicitant la participation de six à huit participantes par groupe de discussion, le taux d'absentéisme, le jour des groupes de discussion, en juin 2012, fut important. En effet, pour le groupe de discussion du programme court, seulement trois participantes se sont présentées et pour le groupe de discussion du programme long, seulement deux participantes étaient présentes. Or, nous avons décidé de compléter les groupes de discussion par deux entrevues individuelles réalisées au téléphone. Au total, sept personnes ont donc participé aux entretiens semi dirigés. Les analyses thématiques sont donc basées sur les verbatim de ces quatre sessions d'entrevues.

Enfin, pour les femmes ayant participé aux groupes de discussion, un consentement écrit a été complété et signé par les participantes et par l'assistante de recherche. Ce consentement permettait aussi aux femmes de signifier leur accord ou leur désaccord à l'enregistrement sonore de la séance. Pour les femmes ayant participé aux entrevues individuelles, nous avons obtenu un consentement verbal pour la participation à l'entretien et pour l'enregistrement.

### *3.2.3 Portrait de l'échantillon*

Les sept femmes rencontrées pour les entrevues semi dirigées, en groupe ou de façon individuelle, étaient âgées entre 20 et 69 ans. Trois d'entre elles étaient âgées de moins de 30 ans, deux participantes étaient âgées de plus de 60 ans tandis que les deux autres participantes étaient âgées entre 30 et 50 ans. Six des participantes rencontrées sont nées

au Canada. Toutefois, elles sont toutes citoyennes canadiennes. Quatre des participantes étaient célibataires, deux participantes étaient divorcées, et une participante était mariée. Quatre participantes n'avaient aucun enfant, une participante avait deux enfants et les deux autres participantes avaient trois enfants. Enfin, le secondaire était le dernier niveau de scolarité complété chez cinq des participantes, tandis que les deux autres participantes avaient complété un niveau collégial.

#### 3.2.4 *Analyses*

Faisant appel à une méthodologie axée sur l'analyse thématique des discussions semi dirigées, nous avons abordé certains thèmes permettant d'évaluer l'impact du programme dans la vie des participantes. L'acquisition de moyens de contrôle face au comportement délictuel, l'estime de soi, les apprentissages pratiques sur l'affirmation de soi, l'autonomie, la communication et la responsabilisation sont des thèmes qui ont été abordés lors des discussions de groupes chez les participantes. Nous avons également tenté d'explorer de quelles façons le programme E.V.E. a eu un impact sur diverses compétences et de quelles façons ces compétences sont venues s'intégrer dans leur vie.

Avant de procéder aux séances de discussion, les participantes ont été invitées à lire et à signer un formulaire de consentement. Afin d'assurer la confidentialité, les renseignements fournis lors des séances de discussion ont immédiatement été anonymisés, c'est-à-dire qu'aucune correspondance n'est possible entre les enregistrements et l'identité des participantes à l'étude. Chaque participante s'est vue attribuer un numéro et seules les chercheurs et les responsables du programme ont accès à l'information. Un exemplaire du formulaire de consentement signé a été remis à chacune des participantes.

Finalement, chaque entrevue a été enregistrée, puis chaque verbatim a été retranscrit. L'analyse des entretiens s'est principalement fait en termes de représentations, d'attitudes et de points de vue sur différentes questions exploratoires posées par les chercheuses.



## **SECTION 4 : RÉSULTATS QUANTITATIFS**

### **4.1 Description de l'échantillon**

#### *4.1.1 Variables sociodémographiques*

Avant de comparer les sous-groupes, il apparaît pertinent de présenter le profil d'ensemble de l'échantillon de 189 femmes à l'étude. La section 4.2 permettra de s'attarder plus en détails sur certaines données sociodémographiques pour chacun des sous-groupes à l'étude.

Pour l'ensemble de l'échantillon, l'âge moyen est de 38,6 ans. Pour ce qui est des groupes les plus représentés dans notre échantillon, 53,4 % des femmes sont caucasiennes et 14,3 % sont d'origine africaine ou antillaise. La langue principalement parlée est le français, à 67,7 %, tandis que l'anglais est parlé comme langue principale à 26,5%. De plus, 5,8 % des femmes présentent une barrière linguistique. Au niveau du statut légal au Canada, les femmes sont à 78,3 % citoyennes canadiennes et 15,9 % d'entre-elles ont un statut de résidente permanente.

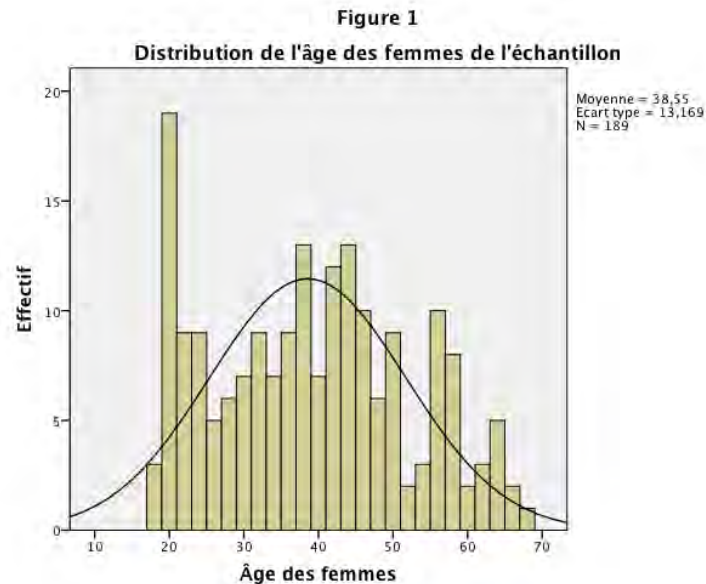
En s'attardant au dernier niveau de scolarité complété, on remarque que 11,1 % des femmes de l'échantillon ont un diplôme universitaire et que 35,4 % n'ont pas complété leur diplôme d'études secondaires. Aussi, 52,4 % des femmes sont célibataires, 26,5 % sont mariées ou unies civilement, tandis que 19,6 % sont divorcées ou séparées de leur conjoint. De plus, 39,2 % des femmes de notre échantillon n'ont pas d'enfants, 17,5 % en ont un et 23,8 % ont deux enfants. Dans l'ensemble, elles ont en moyenne 1,3 enfant. Pour ce qui est des sources principales de revenus, 32,3% des femmes ont un emploi à temps plein ou à temps partiel, tandis que 52,9 % reçoivent une forme d'aide gouvernementale. Enfin, 11,6 % des femmes de l'échantillon sont dépendantes financièrement de leur famille ou de leur conjoint.

**Tableau 2. Vue d'ensemble des données sociodémographiques de l'échantillon**

<b>Variables sociodémographiques</b>	<b>Statistiques importantes</b>
Moyenne d'âge (n=188)	<b>38,6 ans</b>
Groupe ethnique (n=187)	53,4 % <b>caucasiennes</b> 14,3 % <b>d'origine africaine ou antillaise</b>
Langue d'usage (n=189)	67,7 % parlent <b>français</b> 26,5 % parlent <b>anglais</b> 5,8 % présentent une <b>barrière linguistique</b>
Statut légal au Canada (n=187)	78,3 % sont <b>citoyennes canadiennes</b> 15,9 % sont <b>résidentes permanentes</b>
Scolarité complétée (n=184)	35,4 % ont complété leur <b>scolarité primaire</b> 28,6 % ont complété leur <b>scolarité secondaire</b> 11,6 % ont un diplôme <b>professionnel</b> 11,1 % ont un diplôme <b>universitaire</b>
Statut marital (n=188)	52,4 % sont <b>célibataires</b> 26,5 % sont <b>mariées/unies civilement</b> 19,6 % sont <b>divorcées/séparées</b>
Moyenne du nombre d'enfants (n=188)	<b>1,3 enfant</b>
Source de revenus (n=187)	32,3 % ont un <b>emploi</b> (temps plein ou temps partiel) 52,9 % reçoivent une forme d' <b>aide gouvernementale</b> 11,6 % présentent une <b>dépendance financière</b> envers leur <b>famille</b> ou leur <b>conjoint</b>

Enfin, il semble important de noter que les statistiques de plusieurs variables sociodémographiques sont influencées par le fait que les femmes de l'échantillon sont relativement jeunes. La figure 1, représentant la courbe d'âge des participantes, nous permet de noter une nette surreprésentation des 19-21 ans au sein de l'échantillon.

**Figure 1. Âge des participantes**



#### 4.1.2 Infraction commise

Lors de la collecte de données, nous avons évidemment recueillis les informations concernant le type d'infraction commise par les femmes. L'analyse de l'échantillon nous montre aussi que 92,1 % des femmes de l'échantillon ont commis un vol (Code criminel, art. 334<sup>3</sup>). Pour de nombreux cas, les chefs d'accusation de vol (Code criminel, art. 334) et de recel (Code criminel, art. 354-355) se trouvaient au dossier, mais au prononcé de la sentence, la seconde accusation tombait.

<sup>3</sup> Voir l'annexe II pour les références au Code criminel canadien.

## 4.2 Comparabilité des groupes

### 4.2.1 Analyses statistiques utilisées

Afin de bien analyser la différence entre les différents sous-groupes, selon différents points de vue sociodémographiques, nous avons utilisé des analyses statistiques paramétriques (test-t pour échantillons indépendants) pour les variables continues, comme l'âge et le nombre d'enfants. Puis, nous avons utilisé les tableaux croisés, comme analyses statistiques non paramétriques pour les variables catégorielles.

Ces différentes analyses nous permettent d'analyser plus en profondeur nos quatre sous-groupes, en plus de nous permettre de déterminer jusqu'où la comparaison entre les groupes peut être interprétée.

### 4.2.2 Premières infractions

L'âge moyen des femmes ayant complété le programme E.V.E. pour une première infraction est de 29,7 ans et l'âge moyen des femmes n'ayant pas complété le programme E.V.E. suite à une première infraction est de 35,9 ans. Ainsi, on note que les femmes ayant fait partie du programme E.V.E. sont légèrement plus jeunes que les femmes du groupe témoin. Toutefois, puisque cette différence n'est pas statistiquement significative, les deux groupes sont comparables quant à leur âge ( $t = -2,47$  ;  $p = 0,015$ ). Enfin, le *test de Levene*<sup>4</sup> est non significatif indiquant que la variance entre les deux groupes est comparable.

Lorsque l'on s'attarde à la variable « nombre d'enfants », les femmes ayant complété le programme E.V.E. pour une première infraction ont en moyenne 0,7 enfant, en comparaison de 1,5 enfant chez les femmes n'ayant pas complété le programme E.V.E. Par contre, on note une différence statistiquement significative entre les moyennes de ces deux groupes indiquant que les deux groupes ne sont pas comparables ( $t = -3,32$ ;  $p < 0,001$ ). Ici aussi, la variance entre les deux groupes est comparable.

Quant au dernier niveau de scolarité complété, on note que 53,1 % des femmes ayant réussi le programme court ont au maximum complété leur scolarité secondaire. Cette statistique est encore plus importante chez le groupe témoin des « premières infractions » où les études secondaires représentent le dernier niveau de scolarité chez 68,9 % des femmes. Par contre, cette différence entre les deux sous-groupes n'est pas statistiquement significative ( $p = 0,117$ ).

Pour la variable « revenus », 49 % des femmes ayant complété le programme E.V.E. pour une première infraction sont dépendantes financièrement de l'aide gouvernementale ou de leur famille/conjoint, versus 63 % des femmes n'ayant pas complété le programme E.V.E.

---

<sup>4</sup> Le *test de Levene* est un test paramétrique de comparaison pour K échantillons indépendants. Ce test statistique est un postulat d'utilisation du test-t.

lors d'une première infraction. Encore ici, la différence entre les deux groupes n'est pas statistiquement significative ( $p = 0,168$ ).

#### 4.2.3 Récidivistes

L'âge moyen du groupe de femmes ayant complété le programme E.V.E. pour une problématique de récidive est de 47,4 ans, versus 41,5 ans chez les femmes du groupe témoin. La différence entre les deux groupes est significative ( $t = 2,75$ ;  $p = 0,007$ ), indiquant une différence d'âge marquée entre les deux groupes. Le *test de Levene* est non significatif, l'hypothèse de variances égales est considérée.

Quant au nombre d'enfants, la différence entre les deux groupes ne semble pas si marquée puisque les femmes du groupe expérimental (E.V.E.) ont en moyenne 1,7 enfant, tandis que cette moyenne s'élève à 1,4 chez les femmes du groupe témoin. La différence entre les deux groupes est non significative ( $t = 1,03$ ;  $p = 0,304$ ), Ici encore, l'hypothèse de variances égales est considérée.

Sur le plan de la scolarité complétée, les résultats montrent que 68,8 % des femmes ayant complété le programme long pour une problématique de délits à caractère économique récurrente ont au maximum complété leur diplôme d'études secondaires. Cette statistique s'élève à 76,2 % chez les femmes du groupe témoin. Encore ici, cette statistique n'est pas significative ( $p = 0,432$ ).

En ce qui concerne la comparaison des deux groupes quant à leur revenu, les résultats indiquent que 75,5 % des femmes ayant complété le programme long ne sont pas autonomes financièrement, versus 83,7 % chez les femmes du groupe témoin. Cette différence entre les deux n'est pas statistiquement significative ( $p = 0,332$ ).

Il apparaît alors que, tant chez les cas de premières infractions que chez les récidivistes, les groupes expérimentaux et témoins peuvent être considérés comme comparables au point de vue de la scolarité et des sources principales de revenu. Toutefois, en ce qui concerne les variables « âge » et « nombre d'enfants », les groupes expérimentaux et témoins sont moins facilement comparables entre eux. Il sera important de prendre en considération cette distinction lors de nos analyses.

### 4.3 Les sentences obtenues

En offrant aux tribunaux une mesure spécifique pour les femmes accusées de délits à caractère économique, le programme E.V.E. se veut une solution de rechange à la sentence et plus particulièrement à l'incarcération pour les récidivistes. De plus, il a pour objectif d'offrir une mesure de déjudiciarisation pour les cas de première infraction. C'est notamment en regard de ces objectifs que nous avons cherché à évaluer l'efficacité du programme. Nous avons donc effectué une comparaison des sous-groupes en fonction de la sentence obtenue pour l'infraction à l'étude.

Afin d'effectuer des analyses statistiques réalistes et pour faciliter l'interprétation des résultats, nous avons recodé les différentes catégories de la variable « sentence obtenue ». Ainsi, les résultats ne s'interprètent plus en fonction des neuf catégories de départ de cette variable, mais bien en fonction de seulement deux catégories.

#### 4.3.1 Premières infractions

Pour les femmes faisant partie de notre échantillon pour une première infraction, les sentences ont été divisées en fonction de l'évitement du casier judiciaire. Ainsi, les sentences « retrait/acquittement », « absolution inconditionnelle » et « absolution conditionnelle » ont été regroupées dans la catégorie « sentences permettant d'éviter un casier judiciaire ». Toutes les autres sentences ont été regroupées dans la catégorie « sentences menant à un casier judiciaire ». De cette façon, nous pouvons mieux interpréter la tendance à la déjudiciarisation lors du prononcé de la sentence.

Le tableau 3 montre que les femmes ayant complété le programme E.V.E. après une première infraction reçoivent à 98 %, c'est-à-dire quasi unanimement, une « sentence leur permettant d'éviter un casier judiciaire » : retrait, acquittement, absolution inconditionnelle ou absolution conditionnelle. Quant aux femmes n'ayant pas complété le programme E.V.E. après une première infraction, elles reçoivent à 63,8 % une « sentence leur permettant d'éviter un casier judiciaire ». La différence significative entre les groupes est confirmée par la valeur du p des tests du  $\chi^2$  ( $p < 0,001$ ). La force d'association de 0,437 nous indique une association modérée entre la variable « groupe d'assignation » et « sentence obtenue après l'infraction ».

**Tableau 3. Pourcentage de femmes ayant obtenu une sentence permettant d'éviter un casier judiciaire après une première infraction**

	<b>Sentences permettant d'éviter un casier judiciaire</b>	<b>Force d'association et validité statistique</b>
<b>Groupe expérimental (E.V.E.)</b>	98 %	Phi = 0,437* ( $p < 0,001$ )  *Force d'association modérée
<b>Groupe témoin</b>	63,8 %	

#### 4.3.2 Récidivistes

Pour les femmes faisant partie du l'échantillon pour une problématique récurrente de délits à caractère économique, les sentences ont été divisées en fonction de l'incarcération. Ainsi, la sentence de prison compose une catégorie en elle-même et toutes les autres sentences

ont été regroupées dans une seconde catégorie « sentences permettant d'éviter l'emprisonnement ».

En se référant au tableau 4, on remarque qu'en ce qui a trait aux sentences reçues par les femmes dont les délits à caractère économique représentent une problématique récurrente, il apparaît que 7 % des femmes ayant complété le programme long reçoivent une sentence d'emprisonnement à la suite de leur passage au programme E.V.E., versus 27,3 % des femmes n'ayant pas complété le programme pour une même problématique. La différence entre les groupes est statistiquement significative ( $p = 0,012$ ), mais la force d'association entre les deux variables peut être qualifiée comme faible ( $\Phi = 0,269$ ).

**Tableau 4. Pourcentage de femmes ayant obtenu une sentence d'emprisonnement pour une problématique récurrente de délits à caractère économique**

	<b>Sentence d'emprisonnement</b>	<b>Force d'association et validité statistique</b>
<b>Groupe expérimental (E.V.E.)</b>	7 %	Phi = -0,269* (p = 0,012)
<b>Groupe témoin</b>	27,3 %	

\*Force d'association faible

#### 4.4 La récidive

Le programme E.V.E. vise à réduire la récidive du geste délictuel. Il cible la conscientisation des femmes relativement à leur problème de vol à l'étalage et travaille sur l'arrêt d'agir. Ainsi, dans un optique d'évaluation d'efficacité du programme, nous avons jugé essentiel de mesurer si la participation au programme E.V.E. mène à une réduction de la récidive. Concrètement, nous avons analysé les nouvelles condamnations du tribunal pénal dans les douze mois suivant la participation au programme E.V.E. ou, pour les groupes témoins, dans les douze mois suivant le prononcé de la sentence pour l'infraction retenue par l'étude.

##### 4.4.1 Premières infractions

Chez les femmes dont le délit retenu est une première infraction, le tableau 5 montre que 2 % des femmes ayant complété le programme court ont récidivé dans les douze mois suivant la fin du programme E.V.E., versus 8,5 % chez les femmes du groupe témoin. Étant donné l'écart relativement faible entre les deux groupes et l'absence de signification des tests du  $\chi^2$ , il n'est pas possible d'établir de différence significative entre les deux groupes ( $p = 0,154$ ).

**Tableau 5. Taux de récidive dans les douze mois suivant la sentence chez les femmes ayant commis une première infraction à caractère économique**

	Taux de récidive	Force d'association et validité statistique
<b>Groupe expérimental (E.V.E.)</b>	2 %	Aucune différence statistiquement significative entre les deux groupes (p = 0,154)
<b>Groupe témoin</b>	8,5 %	

#### 4.4.2 Récidivistes

Chez les femmes ayant déjà un passé judiciaire, le taux de récidive dans les douze mois suivant la fin du programme E.V.E. s'élève à 30,6 % chez les femmes ayant complété le programme long, versus 54,5 % chez celles qui ne l'ont pas suivi, mais présentant le même type de problématique. Il s'agit d'une tendance statistiquement significative (p = 0,02). La force d'association indiquée par la valeur de Phi = 0,242 peut être qualifiée de faible. Le tableau 6 rend compte de ces résultats.

**Tableau 6. Taux de récidive dans les douze mois suivant la sentence pour une problématique récurrente de délits à caractère économique**

	Taux de récidive	Force d'association et validité statistique
<b>Groupe expérimental (E.V.E.)</b>	30,6 %	Phi = 0,242* (p = 0,02)
<b>Groupe témoin</b>	54,5 %	

\*Force d'association faible

#### 4.5 Conclusion

Les analyses quantitatives effectuées nous mènent à la conclusion que le programme E.V.E. permet aux femmes qui participent au programme court d'éviter un casier judiciaire. Pour les femmes qui complètent le programme long, E.V.E. leur permet d'éviter l'incarcération. De plus, le fait d'avoir suivi le programme E.V.E. est associé à une diminution de la récidive. La signification statistique faible de cette dernière variable suggère toutefois que bien que la participation au programme contribue à la diminution de la récidive chez les participantes, la récidive du geste délictuel est également associée à d'autres facteurs que la participation au programme E.V.E.



## **SECTION 5 : RÉSULTATS QUALITATIFS**

### **5.1 Rappel des objectifs**

Avant d'entamer la description des analyses qualitatives de notre recherche, nous croyons pertinent d'en rappeler les objectifs puisqu'ils fondent la structure de présentation des résultats.

Un des objectifs principaux du programme E.V.E. est de promouvoir l'éducation et la responsabilisation des femmes à l'égard de leur comportement délictuel. En accompagnant les femmes à cibler les problèmes psychosociaux sous-jacents au passage à l'acte, le programme prône le développement personnel et social des participantes. En ce sens, nous avons cru judicieux d'inclure cet objectif dans notre recherche en intégrant un volet d'analyse qualitative.

Principalement, en discutant de l'impact du programme E.V.E. chez des participantes, nous avons tenté de cibler les coûts et bénéfices sociaux que le programme a pu amener dans leur vie. L'analyse des évaluations écrites et la mise sur pied de groupes de discussions ont été réalisées à cette fin. Les résultats seront donc présentés en fonction des coûts et bénéfices divisés en cinq catégories décrites plus loin.

La présente section permettra de décrire les résultats qualitatifs de l'étude. Une discussion de ces résultats sera présentée dans la sixième section.

### **5.2 Description des coûts et bénéfices sociaux du programme E.V.E.**

Les impacts du programme E.V.E. dans la vie des participantes se révèlent multiples et de différente nature. Nous les avons regroupé en plusieurs catégories soit, la responsabilisation, le programme E.V.E. comme source d'informations, les apprentissages, la connaissance et l'estime de soi et enfin, l'employabilité et l'avenir.

#### **5.2.1 Responsabilisation**

Chez les participantes, la responsabilisation à l'égard du geste délictuel passe par la compréhension de la gravité de leurs actes et, d'abord et avant tout, par la prise de conscience de leur problème.

« Pour moi, l'élément clé, c'était vraiment de me rendre compte qu'à la fin de la journée, tout ce que tu peux penser qui est petit ou grand comme acte criminel, et bien, ça reste un acte criminel. Donc, personnellement, ça a fait de moi une personne qui respecte les lois. [...] Je pense que ça fait que tu respectes

plus...c'est pas que tu as plus de respect pour les lois, mais c'est de comprendre l'ampleur, ou pourquoi les règles sont là. » (*Participante 4, groupe court*)

« Every time I finished a class, I was more and more convinced and felt better equipped to quit my behavior. I learned about myself and realized that many people struggle with the same issues. Instead of hiding this "secret", I can acknowledge it to solve that problem once and for all. » (*Participante du groupe long, évaluation écrite*)

À l'issue du programme, les participantes sont également amenées à assumer les conséquences de leurs actes et arrivent plus préparées lors de leur parution devant la cour :

« Je pense que c'est une sorte de passage, avant de se présenter devant le juge, qui te fait comprendre la situation. Puis, arrivée devant le juge, quelque soit la conséquence, si on te dit que tu es coupable, que tu vas avoir des heures communautaires ou quoi que ce soit, tu vas comprendre pourquoi et tu vas accepter les conséquences de tes actes. » (*Participante 4, groupe court*)

Aussi, le programme vise ultimement la réduction de la récidive. À cet égard, la responsabilisation des participantes par rapport à leur comportement délictuel passe donc également par l'absence de récidive après avoir réussi le programme.

« Pour moi, l'impact le plus important du programme, c'est le fait de n'avoir jamais revolé. Ça m'a donné envie de changer de voie. » (*Participante 1, groupe court*)

« J'ai complètement arrêté, grâce à ce programme. Vraiment. Surtout grâce à celui de 10 semaines que j'ai fait. » (*Participante 5, groupe long*)

Enfin, certaines participantes, aux prises avec une problématique de toxicomanie, par exemple, soulignent que le programme leur a donné l'envie de d'entreprendre les démarches nécessaires pour reprendre leur vie en main :

« Après avoir fait le programme E.V.E., j'ai suivi une thérapie pour arrêter de consommer. Ça fait que c'est comme si c'était le programme E.V.E. qui avait brisé la glace pour cette peur que j'avais de ne pas vouloir faire de thérapie. » (*Participante 1, programme court*)

« Avant de faire le programme, je pensais que j'étais plus ou moins au-dessus de mes affaires. Quand ils m'ont parlé d'une thérapie, moi je me disais qu'en que toxicomane en établissement, j'ai déjà suivi une thérapie de 13 mois, alors ça ne me tentait pas, mais en fin de compte j'ai vu que ça m'a fait du bien de voir que je ne suis pas toute seule dans ça et que j'étais capable de m'impliquer. » (*Participante 7, programme long*)

En ce sens, le programme E.V.E. intervient comme un moyen de responsabiliser les femmes non seulement à l'égard de leur geste délictuel lié au vol, mais de se responsabiliser à l'égard d'autres problématiques qu'elles rencontrent dans leur vie. En voici un autre exemple :

« Pour moi, je ne sais pas, ça m'a donné comme "*the drive to want to do better, and to want be all those things that I knew that I could be, but didn't think I could be anymore*". Je pense que ça m'a donné un petit coup... » (*Participante 3, groupe court*)

### 5.2.2 Connaissance de soi et estime de soi

Pour de nombreuses participantes, le programme E.V.E. s'impose comme un temps de réflexion nécessaire à la compréhension de ou des événements délictuels. Pour plusieurs, le programme, court ou long, leur permet d'identifier et de comprendre les raisons sous-jacentes au vol à l'étalage.

« Au début, on m'a demandé pourquoi tu fais ça? Pis je n'avais pas de réponse...je ne sais pas pourquoi je fais ça. Juste comme ça, je n'y avais jamais vraiment pensé. Mais là, avec les discussions et les rencontres, j'ai vu pourquoi je faisais ça. Peut-être pas à 100%, mais il y avait des raisons et j'ai trouvé mes raisons et j'ai beaucoup travaillé là-dessus. » (*Participante 5, groupe long*)

« I feel that it has not only helped with my case, but helped me realize why I was shoplifting. In the beginning, I was not sure why, and then recognized that I have self-esteem issues, I need to have a greater maturity level, and be more responsible. » (*Participante du groupe court, évaluation écrite*)

L'analyse des propos des participantes nous permet également de rendre compte que les qualités professionnelles des intervenantes aident grandement les participantes à avoir une meilleure estime d'elles-mêmes au terme du programme. Aux dires des participantes rencontrées, un des points forts du programme E.V.E. réside dans les qualités des intervenantes. La capacité d'écoute, le sentiment qu'aucun jugement n'est posé sur elles, la patience, le dévouement sont des qualités qui permettent aux participantes de se sentir rapidement à l'aise; ces qualités aident les participantes à s'ouvrir et à échanger.

« Elle [l'intervenante] m'a fait sentir très confortable. On voit qu'elle nous écoute vraiment et elle sait mettre un brin d'humour dans les sessions. Elle est très calme et réconfortante. » (*Participante du groupe court, évaluation écrite*)

« J'ai trouvé ça bon parce que voyant comment l'intervenante procède pour aller te chercher dans tes émotions...aller te chercher pour être capable de dire ce que tu as vécu. Des fois, c'est gênant de le dire, parce qu'il y a des choses qu'on ne veut pas dévoiler. » (*Participante 6, groupe long*)

« L'intervenante m'a beaucoup aidée. C'est un adulte qui a pris le temps de m'écouter, de m'aider à comprendre. Elle a eu la patience de m'aider à analyser mes actions, mes pensées, mes questions. Je les remercie de m'avoir donné la chance de participer à ce groupe. » (*Participante du groupe long, évaluation écrite*)

Une autre des qualités mentionnées le plus souvent par les participantes rencontrées est la capacité des intervenantes d'aller rejoindre tout le monde dans le groupe; elles sentent que l'approche est personnalisée et ce, malgré le fait que le déroulement du programme se fasse en groupe. Plusieurs mentionnent qu'aucune participante n'est laissée de côté.

« Une chose que je ne m'attendais pas, c'est la lettre que j'ai reçu après le programme. J'ai été abasourdie, parce que c'était la lettre pour présenter devant le juge et le procureur. Tout ce qui était marqué là-dedans, je me disais : "Comment est-ce qu'elle a pu se rendre compte de tout ça?" L'évaluation était faite avec tellement de sincérité parce qu'il y avait des choses là-dedans qui était rattaché à tout ce que j'ai appris ici. » (*Participante 6, programme long*)

« Elle allait chercher chaque personne, elle s'occupait de chaque personne. Ce n'était pas seulement les personnalités avec lesquelles elle avait le plus de facilité. Non, elle n'était pas comme ça du tout. C'est ce que j'ai vraiment apprécié. On ne se sentait pas jugées non plus, alors tout le monde arrivait à parler, à discuter. Elle nous faisait discuter chacune à notre manière. Quand on était prêtes. » (*Participante 2, groupe court*)

« [...] l'intervenante aussi, je voyais qu'elle était dévouée à aider, parce que chaque semaine, elle posait la question où est-ce que chaque personne en était dans sa vie personnelle et essayait de voir où chaque personne en était avec ses objectifs. » (*Participante 7, groupe long*)

### 5.2.3 Apprentissage

L'apprentissage de moyens de contrôle et d'alternatives comportementales permet aux femmes de faire des choix différents lorsqu'elles se retrouvent en situation de vulnérabilité.

« Maintenant, j'évite d'aller dans les magasins, je m'occupe à d'autres choses. Ici, ils nous ont appris à faire d'autres choses, parce que quand je m'ennuyais, j'allais dans les magasins. [...] Moi, c'était de l'ennui. J'allais dans les magasins parce que je ne savais pas trop quoi faire. Occuper son temps, d'autres activités; le programme m'a ouvert la porte vers d'autres activités. » (*Participante 2, groupe court*)

« C'est dans leur façon de procéder, de nous permettre de choisir le bon outil. Et si tu n'es pas capable de t'en servir, demande de l'aide qu'on te montre comment faire. [...] Maintenant, quand je rentre dans un magasin, j'ai déjà pas la sacoche dans les mains, tu comprends? Je suis partie avec cette routine-là et je ne veux pas la lâcher non plus. » (*Participante 6, groupe long*)

Un des exercices qui revient quasi systématiquement, tant chez les participantes interviewées que dans les questionnaires écrits d'évaluation, est celui du tableau faisant état des avantages et des désavantages du vol à l'étalage. Dans cet exercice, les participantes sont invitées à nommer les avantages et les répercussions du vol à l'étalage dans leur vie.

L'intervenante les note sur un grand tableau; les avantages écrits en vert et les désavantages écrits en rouge. Aux dires des participantes, cet exercice est particulièrement confrontant parce qu'au terme de l'exercice se retrouve sous leurs yeux, une longue liste de désavantages en rouge et une énumération bien minime des avantages, en vert, associés au vol à l'étalage :

« On avait comme un tableau qui expliquait les *pros* et les *cons* de ce qu'on avait fait et je pense que ça devait être comme ça dans tous les groupes, il y avait comme une ou deux choses qui étaient bien, et il y avait toutes les autres conséquences [...] C'était vraiment "réalisateur", c'était dans ta face et tu ne pouvais pas l'ignorer. » (*Participante 3, groupe court*)

« Ce qui m'a fait le plus réfléchir c'est lorsqu'on a fait les listes des avantages et désavantages de voler. Je ne m'étais pas aperçue qu'il y avait autant de conséquences et cela m'empêche de recommencer à voler. » (*Participante du programme long, évaluation écrite*)

« L'activité que j'ai le plus aimé, c'est quand on disait les avantages et les désavantages de l'acte commis. Donc, c'était quoi les avantages que tu as eus, c'est quoi les désavantages, comment tu t'es sentie par rapport à ça, les répercussions, les conséquences que ce soit au niveau familial, au travail, quoi que ce soit, pis tu te rendais compte à la fin qu'il n'y avait aucun avantage à voler. » (*Participante 4, groupe court*)

Enfin, la prise de conscience des impacts du vol à l'étalage sur les commerces et sur les coûts sociaux associés est également un exercice révélateur pour les participantes.

« Ce qui m'a choquée, c'est quand on a eu une discussion sur les impacts du vol sur la société [...] Je pense que je n'ai pas dormi cette nuit là, j'ai pensé à ça. » (*Participante 6, groupe long*)

#### 5.2.4 E.V.E. comme source d'informations

Lors de l'évaluation initiale, c'est-à-dire avant d'entamer officiellement le programme, les femmes référées au programme E.V.E. sont rencontrées afin d'évaluer leurs besoins et de s'assurer qu'elles répondent bien aux critères du programme. Dès lors, le programme E.V.E. apparaît, particulièrement chez les femmes référées pour une première infraction, comme une source d'informations importante sur le processus judiciaire auquel elles seront confrontées au cours qui suivent. En fonction de l'avocat ou de l'aide juridique associé à leur dossier, on remarque souvent que les femmes se sentent prises dans un système qui leur est inconnu; elles ne connaissent pas la suite, ce qu'elles doivent faire, les étapes par lesquelles elles devront passer, etc. Le programme E.V.E. arrive alors comme une source d'informations primordiale à leur compréhension. Cette caractéristique est particulièrement présente chez les femmes qui entreprennent le programme long pour une première infraction.

« Ils nous donnent beaucoup d'informations sur la cour, parce que c'est là qu'on s'en va et on ne connaît pas ce qui va se produire. Ils nous donnent

beaucoup d'informations sur ça. Avant de faire le programme, j'avais vraiment un manque d'information. Quand c'est arrivé, j'ai pris le premier avocat, parce que je n'avais pas droit à l'aide juridique à cause de mon travail. Il ne s'est jamais occupé de moi. J'ai fait une série de chèques, il prenait mes chèques et quand je l'appelais, il disait qu'il n'avait pas le temps de me parler et il raccrochait [...] Et quand je suis passée en cour, il a envoyé une autre fille que je ne connaissais même pas. Ici, quand j'ai eu une place au programme, elle m'a donnée toutes les informations, comment ça va être quand on va passer en cour, comment ils vont faire et tout ça. De s'apporter de l'argent pour le don de charité, des choses comme ça. » (*Participante 2, groupe court*)

Le programme E.V.E. est aussi une source d'informations importante quant aux impacts du casier judiciaire. Cet élément est souvent une source d'angoisse chez les participantes.

« Il y a beaucoup de questions qui se posaient sur ce qui arrivait avec les voyages...même si on n'a pas de casier judiciaire. [...] Ça elle nous expliquait bien ça. Il y a des choses à faire pour s'assurer de faire enlever nos empreintes digitales et tout ça. [...] C'est ça le problème, c'est qu'il y a des répercussions à long terme sur les choses qu'il faut que tu fasses. [...] Il y a des démarches à faire après un an. Mais ça ici, elle nous renseignait sur ces points-là. » (*Participante 2, groupe court*)

Non seulement le programme E.V.E. se présente comme une source importante d'informations sur le processus judiciaire que les femmes devront entreprendre, mais lors de l'évaluation initiale, l'identification de leurs besoins peut également être perçue comme une aide précieuse.

« C'est même pas juste le programme E.V.E., mais avant même que tu commences le programme, on te donne des options pour pouvoir t'aider. Si tu as un problème de budget, on te donne le numéro pour te référer [...] Donc, si c'était pour la nourriture, on te donne numéros d'organisations qui offrent des aliments, donc c'est plein de choses comme ça. C'est même avant le processus lui-même, on te donne des références. » (*Participante 4, groupe court*)

### 5.2.5 Employabilité et avenir

Évidemment, l'impact sur l'employabilité et l'avenir varie considérablement en fonction du programme entrepris. Pour les participantes du groupe court, l'impact sur l'employabilité est nécessairement moindre, puisque, comme nous l'avons évalué dans le volet quantitatif de cette étude, les femmes obtiennent quasiment à l'unanimité (92%) des sentences leur permettant d'éviter un casier judiciaire. Ainsi, les conséquences liées au processus judiciaire des femmes du programme court ont un impact plutôt minime par rapport aux femmes qui entreprennent le programme long. Toutefois, une participante du groupe court mentionne avoir eu de la difficulté à se trouver un emploi pendant la période où son dossier demeurait ouvert à la cour municipale :

« Pour moi, je ne travaillais pas quand j'ai fait mon vol. Une fois que c'est arrivé, j'avais beaucoup de troubles à me trouver un emploi. Enfin, j'en ai

trouvé un et j'y suis encore, mais je sais qu'il faut que je reste là, parce que si je perd l'emploi ou je vais quelque part d'autre, mon dossier va encore être ouvert. J'ai trouvé difficile de trouver un emploi. J'ai vraiment vu la différence et c'était embêtant. [...] Je suis chanceuse en ce moment. (*Participante 3, groupe court*)

D'un autre point de vue, une participante du groupe court aborde l'aspect positif d'avoir reçu une sentence d'acquittement, grâce à sa participation au programme E.V.E.

« Quand je suis retournée en septembre, après le programme, le juge m'a acquittée. Donc, j'étais super contente parce que je vais étudier en "*Health Sciences*" à l'Université de Toronto. Je ne peux pas rentrer en médecine avec un dossier judiciaire, ça c'est certain. Je me suis même trouvée un emploi dans une banque. [...] Le juge a dit que je faisais partie des chanceuses, alors je veux utiliser cette chance-là. » (*Participante 4, groupe court*)

De plus, la discrétion du programme dans la vie des participantes est une qualité du programme souvent remarquée par les participantes. Effectivement, la discrétion des intervenantes dans leurs appels ou dans les messages laissés au domicile ou encore la discrétion du processus judiciaire par rapport aux employeurs est un élément grandement apprécié des participantes. La discrétion du programme dans son intervention permet de minimiser les impacts négatifs liés à la stigmatisation.

« On m'avait reconnu au magasin trois mois après le fait. Alors, j'ai été bouleversée, j'avais honte et quand j'ai parlé à mon avocat, je l'ai supplié parce que je travaillais, j'avais un emploi et je ne voulais vraiment pas que tout le monde le sache. Quand j'ai supplié mon avocat de trouver un moyen que ça reste discret, c'est là qu'il m'a proposé le programme E.V.E. [...] Alors quand le programme E.V.E. m'a été présenté, je me suis sentie soulagée parce qu'il y avait peut-être un moyen que je puisse confronter cette honte sans que ce soit ouvertement déclaré. *I wouldn't be labeled like a thief, you know?* » (*Participante 7, programme long*)

### 5.3 Conclusion

Les analyses qualitatives nous permettent de conclure que le programme E.V.E., tant dans son volet court que long, est évalué positivement par les participantes. Au terme du programme, les femmes se sentent capables d'assumer la responsabilité de leurs gestes et de continuer à travailler sur leur estime d'elles-mêmes. De plus, elles ont une meilleure connaissance d'elles-mêmes et reprennent le contrôle de leur vie. Une discussion de ces résultats sera présentée dans la section suivante, conjointement avec la discussion des résultats quantitatifs.

## **SECTION 6 : DISCUSSION ET CONCLUSION**

### **6.1 Autour des impacts légaux et financiers du programme E.V.E.**

Le programme E.V.E. offre aux tribunaux une mesure spécifique pour les femmes accusées de délits à caractère économique. Il vise la conscientisation des femmes face à leur problème de vol, en vue de développer des moyens de contrôle leur permettant de cesser leur comportement délictuel. Ainsi, la réduction de la récidive est un objectif fondamental tant dans le programme court que dans le programme long. Nos résultats démontrent que le taux de récidive est moins important chez des femmes ayant complété le programme long que chez celles n'ayant pas participé au programme, mais ayant commis des délits de même nature. Krasnovsky et Lane (1998) soutiennent que la difficulté d'effectuer une prévention spécifique de la criminalité est accentuée par l'importance du passé judiciaire d'un individu. En ce sens, le programme long contribue de façon importante à la prévention de la criminalité, grâce à son influence sur le taux de récidive.

Par contre, pour le programme court, aucune différence significative entre les groupes ne peut être établie quant à la mesure de la récidive. Comme le programme court n'est limité qu'à trois séances, il est possible de se demander si l'impact pourrait être amplifié par l'élargissement de l'intervention du programme. Néanmoins, les statistiques démontrent avec évidence, qu'à l'intérieur d'un an, plus de 90 % des femmes qui commettent une première infraction ne retournent pas dans le système pénal, tant chez le groupe expérimental que chez le groupe témoin. Effectivement, de façon générale, la majorité des personnes qui commettent une première infraction ne récidivent pas (Cohen et Stark, 1974 ; Krasnovsky et Lane, 1998). Souvent, l'arrestation et la confrontation avec les conséquences judiciaires sont suffisantes pour permettre à la personne contrevenante d'apprendre de ses erreurs (Deng, 1997).

Le programme court offre toutefois des avantages légaux importants aux femmes qui y participent. En effet, les femmes ayant complété le programme court profitent de la déjudiciarisation, leur permettant d'éviter la lourdeur d'un casier judiciaire. Ceci est un élément fondamental puisque la déjudiciarisation leur permet d'avoir de meilleures perspectives d'emploi pour l'avenir et d'éviter l'importante stigmatisation liée au casier judiciaire. En tenant compte du jeune âge des femmes du groupe des premières infractions, la déjudiciarisation est donc un atout important du programme E.V.E.

Chez les récidivistes, cette même tendance se dessine par rapport à la sentence d'emprisonnement. Les résultats démontrent que les femmes du groupe expérimental reçoivent significativement moins de sentences d'emprisonnement que les femmes du groupe témoin. Ainsi, nous soutenons que le fait de réussir et de compléter le programme représente une solution de rechange à la sentence d'emprisonnement. En effet, les tribunaux semblent adopter une attitude plus clémentine à l'égard des femmes qui complètent le programme long, en leur permettant de purger une peine dans la



communauté. En plus d'avoir un impact positif dans la vie des femmes, les peines purgées dans la communauté permettent d'éviter les coûts financiers importants liés à l'emprisonnement.

Ainsi, la diminution du taux de récidive, la déjudiciarisation dans les cas de première infraction et la possibilité de purger une peine en communauté sont des avantages légaux et financiers indéniables sur le système juridique québécois.

## **6.2 Autour des impacts sociaux du programme E.V.E.**

Les analyses thématiques des entretiens réalisés avec d'anciennes participantes au programme E.V.E. nous ont permis de regrouper en cinq catégories les impacts sociaux du programme dans la vie des femmes. Le développement de la responsabilisation chez les participantes, un des objectifs principaux du programme, se présente en premier lieu. Les paroles des femmes sur leur compréhension de la gravité de leurs actes, sur la prise de conscience de leur problématique, sur la volonté d'assumer les conséquences de leurs actes et sur l'absence de récidive sont tous des éléments du discours que nous avons englobés dans cette première thématique.

Ensuite, les participantes soutiennent que leur participation au programme E.V.E. a grandement favorisé leur connaissance d'elles-mêmes ainsi que leur estime personnelle. Il apparaît que le programme se présente chez les participantes comme un temps de réflexion leur permettant d'identifier et de comprendre les raisons sous-jacentes à leurs comportements. Les participantes soutiennent également que les qualités des intervenantes favorisent l'estime de soi.

De plus, le programme permet de soutenir divers apprentissages tel que l'acquisition de moyens de contrôle lors de moments de vulnérabilité. De plus, les ateliers permettant de mesurer les avantages et les désavantages du vol à l'étalage ou encore les impacts du vol sur la société sont des exercices particulièrement révélateurs chez les femmes. Ils font partie des apprentissages de compétences sociales positives dans la vie des femmes.

Pour les femmes du groupe court principalement, le programme E.V.E. intervient aussi comme une source importante d'informations sur le processus judiciaire enclenché et sur les impacts du casier judiciaire. Enfin, la discrétion du programme dans la vie des femmes et son soutien à la déjudiciarisation permettent aux femmes d'éviter la stigmatisation pouvant nuire à leur profil d'employabilité ou à leur vie personnelle.

## **6.3 Retour sur les objectifs du programme E.V.E.**

L'évaluation de l'efficacité d'un programme prend son sens dans les objectifs fondamentaux du programme en question. C'est à partir de cette prémisse que nous avons bâti les questions de recherche et la méthodologie nous permettant de mener à bien cette évaluation.

À l'heure des conclusions, il convient alors de se rappeler les cinq objectifs principaux du programme E.V.E. de la Société Elizabeth Fry du Québec :

- Offrir aux tribunaux une mesure spécifique pour les femmes accusées de délits à caractère économique ;
- Être une solution de rechange à la sentence et, plus particulièrement, à l'incarcération pour les récidivistes ;
- Être une mesure de déjudiciarisation pour les cas de première infraction ;
- Réduire la récurrence du geste délictuel ;
- Responsabiliser les contrevenantes face à leur comportement délictuel.

En regard du premier objectif, il est, en quelque sorte, une façon de définir la mission du programme à travers ses objectifs fondamentaux. C'est dans son essence que le programme E.V.E. arrive à remplir cet objectif. De par sa description, le programme E.V.E. offre des services de « counselling » à caractère éducatif, préventif et thérapeutique et ce, à deux types de clientes : les cas de première infraction et les cas de récurrence.

Les trois objectifs suivants ont été mesurés dans le volet quantitatif de notre étude. Premièrement, les analyses de sentences d'emprisonnement chez les récidivistes montrent bien que les femmes ayant complété le volet long du programme E.V.E. reçoivent significativement moins de sentences d'incarcération en comparaison des femmes du groupe témoin. Le programme E.V.E. se présente donc comme une solution alternative à l'incarcération dans les cas de récurrences.

Deuxièmement, dans les cas de première infraction, les résultats ont démontré que les femmes ayant complété le volet court du programme E.V.E. reçoivent significativement plus de sentences leur permettant d'éviter un casier judiciaire, par rapport aux femmes du groupe contrôle. Ainsi, il semble que le programme E.V.E. se présente comme une mesure de déjudiciarisation dans les cas de première infraction. Il pourrait être intéressant, pour de futures recherches, de récolter des données sur les traitements non judiciaires, chez les femmes qui participent au programme.

Troisièmement, les données ont également démontrées que la participation au programme E.V.E. permet de réduire la récurrence du geste délictuel. En effet, ces analyses ont montré que, tant chez les cas de première infraction que chez les récidivistes, les femmes ayant complété le programme E.V.E. présentent un taux de récurrence plus faible que les femmes du groupe témoin. Cette statistique est encore plus marquée chez les récidivistes.

Enfin, en ce qui concerne la responsabilisation des femmes face à leur comportement délictuel, ce sont les analyses qualitatives qui nous ont permis de mieux décortiquer cet objectif. Effectivement, les analyses nous montrent que, tant dans le contenu éducatif que dans les compétences personnelles et sociales, le programme E.V.E. a un impact positif indéniable dans la vie des femmes qui s'y engagent. Le développement de la responsabilisation est un de ces impacts positifs.

Le tableau 7 présente une synthèse des principales conclusions de notre recherche.

**Tableau 7. Récapitulatif des conclusions générales**

<b>OBJECTIFS DU PROGRAMME</b>	<b>CONCLUSIONS</b>
Être une solution de rechange à l’incarcération pour les récidivistes.	Les récidivistes ayant participé au programme long reçoivent significativement <b>moins de sentence d’emprisonnement</b> (7 %) que celles du groupe témoin (27,3 %).
Être une mesure de déjudiciarisation pour les cas de première infraction.	Dans les cas de premières infractions, <b>l’acquittement, le retrait et les absolutions sont les sentences les plus utilisées</b> pour les femmes ayant complété le programme E.V.E. (98 % pour le groupe expérimental et 63,8 % pour le groupe témoin).
Réduire la récurrence du geste délictueux.	Les résultats montrent bien que tant dans les cas de premières infractions que chez les récidivistes, <b>la récurrence est moins élevée</b> dans le groupe expérimental que dans le groupe témoin.
Responsabiliser les contrevenantes face à leur comportement délictueux.	Les analyses thématiques nous ont permis de décortiquer les impacts sociaux du programme dans la vie des femmes en cinq catégories. Le développement de la <b>responsabilisation chez les participantes</b> , tant dans la <b>prise de conscience de la problématique</b> que dans la <b>volonté de prise en charge</b> chez les femmes de leurs problèmes, est <b>une des thématiques principales</b> du discours des participantes à l’égard du programme E.V.E.

#### 6.4 Limites de la recherche

Nous reconnaissons que notre étude comprend certaines limites. D’abord, cette recherche est basée sur des groupes non équivalents. Ainsi, nous ne pouvons pas établir avec certitude que les effets statistiques observés sont uniquement le résultat du programme E.V.E. Étant donné l’impossibilité d’assigner les groupes de façon aléatoire compte tenu du contexte de recherche, il se peut que les groupes fussent déjà distincts avant l’intervention. De plus, il est nécessaire de rappeler que les taux de récurrence présentés sont limités à douze mois suivant la réussite du programme ou le prononcé de la sentence. Il pourrait être intéressant, pour de futures recherches, d’élargir la mesure dans une étude longitudinale.

Enfin, les limites du volet qualitatif sont particulièrement attribuables aux nombreux obstacles rencontrés lors du recrutement des participantes. Conséquemment, les groupes

de discussion présente un faible taux de participation. Toutefois, nous avons su palier à ces obstacles en complétant nos groupes de discussion par des entretiens individuels et par l'analyse d'un nombre considérable d'évaluations finales complétées par les participantes. En regard des entretiens réalisés, nous croyons avoir obtenu une saturation quant aux thèmes abordés avec les différentes participantes.

En conclusion, les résultats de cette évaluation montrent que le programme E.V.E. de la Société Elizabeth Fry du Québec se positionne comme une mesure d'intervention permettant la déjudiciarisation des cas de premières infractions et comme une solution alternative à l'incarcération chez les récidivistes. De plus, comme visé par ses objectifs, le programme permet également une réduction du geste délictuel chez les participantes. Enfin, grâce à son intervention, le programme E.V.E. permet la responsabilisation des femmes à l'égard de leur geste délictuel.

## RÉFÉRENCES

Cohen, L. E., & Stark, R. (1974). Discriminatory labeling and the five-finger discount: An empirical analysis of differential shoplifting dispositions. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 11 (1), 25-39.

Deng, X. (1997). The deterrent effects of initial sanction on first-time apprehended shoplifters. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 41 (3), 284-297.

Krasnovsky, T., & Lane, R. C. (1998). Shoplifting : A review of the litterature. *Agression and Violent Behavior*, 3 (3), 219-235.

Société Elizabeth Fry du Québec. (2005). Le programme E.V.E. *Femmes et justice - Bulletin d'information de la Société Elizabeth Fry du Québec*, 20 (1), 1-3.

### **Lois du Canada**

Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46)

**ANNEXE I**  
**ÉCHÉANCIER**

Étapes	Description	2011-2013			
		Mars - Mai 2011	Juin 2011 - Août 2012	Septembre 2012- Décembre 2012	Janvier 2013 -Juillet 2013
Rédaction du plan de recherche	Élaboration d'un plan de recherche détaillée et étude de la faisabilité de chacune des étapes et des volets de l'évaluation				
Cueillette de données	Réalisation des entretiens (focus group) et de la recherche documentaire appropriée (dossiers des participantes, recherches à la Cour)				
Analyses	Analyse des données en fonction des objectifs du plan d'évaluation d'impacts				
Production du rapport final d'évaluation	Réponse au mandat				

## ANNEXE II

### ARTICLES DU CODE CRIMINEL PRINCIPALEMENT UTILISÉS DANS LES CHEFS D'ACCUSATION DES PARTICIPANTES AU PROGRAMME E.V.E.

#### 266 b) → **Voies de fait**

b) [...] par procédure sommaire.

#### 267 a) → **Agression armée ou infliction de lésions corporelles.**

a) Porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme

#### 334 b) ii) → **Punition du vol**

b) est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, si la valeur de ce qui est volé ne dépasse pas cinq mille dollars.

#### 342 (1) c) f) → **Vol, etc., de cartes de crédit**

c) a en sa possession ou utilise une carte de crédit – authentique, fausse ou falsifiée, - ou en fait le trafic, alors qu'il sait qu'elle a été obtenue, fabriquée ou falsifiée;

f) est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

#### 344 (01) b) → **Vol qualifié (Peine)** - Quiconque commet un vol qualifié est coupable d'un acte criminel passible :

a) s'il y a usage d'une arme à feu lors de la perpétration de l'infraction, de l'emprisonnement à perpétuité, la peine minimale étant de quatre ans;

b) dans les autres cas, de l'emprisonnement à perpétuité.

#### 354 (1) a) – 355 b) ii) → **Possession de bien criminellement obtenus;**

a) soit de la perpétration, au Canada, d'une infraction punissable sur acte d'accusation;

→ **Peine** – Quiconque commet une infraction visée à l'article 354 :

b) ii) est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, si la valeur de l'objet de l'infraction ne dépasse pas cinq mille dollars.

#### 380 (1) b) ii) → **Fraude** – Quiconque, par supercherie, mensonge ou autre moyen dolosif, constituant ou non un faux semblant au sens de la présente loi, frustre le public ou toute autre personne, déterminée ou non, de quelque bien, service, argent ou valeur :

b) ii) est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

430 (1) a) (4) b) → **Méfait** – Commet un méfait quiconque, volontairement, selon le cas :

a) détruit ou détériore un bien;

(4) **Peine** – Quiconque commet un méfait à l'égard d'un bien, autre qu'un bien visé au paragraphe 3 (titre testamentaire ou plus de cinq mille dollars), est coupable :

b) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

465 (1) d) → **Complot** – Sauf disposition expressément contraire de la loi, les dispositions suivantes s'appliquent à l'égard des complots :

d) quiconque complotte avec quelqu'un de commettre une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

733.1 (1) b) → **Défaut de se conformer à une ordonnance** – Le délinquant qui, sans excuse raisonnable, met ou refuse de se conformer à l'ordonnance de probation à laquelle il est soumis est coupable :

b) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'un emprisonnement maximal de dix-huit mois et d'amende maximale de deux mille dollars, ou de l'une de ces peines.

810 (1) → **En cas de crainte de blessures ou dommages** – La personne qui craint, pour des motifs raisonnables, qu'une autre personne ne lui cause ou cause à son époux ou conjoint de fait ou à son enfant des lésions personnelles ou n'endommage sa propriété peut déposer une dénonciation devant un juge de la paix. Une autre personne peut la déposer pour elle.



## ANNEXE III

### COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CÉRFA S)

#### CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences, selon les procédures en vigueur et en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* de l'Université de Montréal :

TITRE : *Évaluation du programme E.V.E. (Entraide Vol à l'Étalage)*

REQUÉRANT : *Jo-Anne Wenmers, professeure titulaire, École de criminologie (matricule 84672)*

#### FINANCEMENT

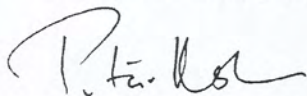
Chercheur principal : *idem*  
Organisme : *Société Elizabeth Fry du Québec*  
Programme : *s. o.*  
No d'octroi : *s. o.*  
Titre de l'octroi : *idem*

#### MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche devra être communiqué au CÉRFA S qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave devra être immédiatement signalé au CÉRFA S.

Selon les exigences éthiques en vigueur, **un suivi annuel est minimalement exigé afin de maintenir la validité de ce certificat**, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi peut être consulté sur la page Web du CÉRFA S.

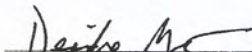


Patrice Deslauriers, président  
Comité d'évaluation déléguée

Date de délivrance : 2011/09/13  
AAAA / MM / JJ

Date d'échéance\* : 2012/09/01  
AAAA / MM / JJ

\*correspond à la date prévue de fin du projet



Deirdre Meintel, présidente  
CÉRFA S

*Espace réservé en cas de prolongation*